

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-996/SG/FP accordant un congé annuel au Directeur d'Electricité de Djibouti.

n° 72-996/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
26 juin 1972

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1972

Date du numéro
10 juillet 1972

TEXTE INTÉGRAL

Un congé annuel de deux mois, à compter du 16 juillet 1972, pour en jouir à Noaïllan (33), est accordé à M. Jean-Pierre Braneyre, ingénieur en chef du Corps autonome des Travaux publics, Directeur d'Electricité de Djibouti.